

# Les risques majeurs à Saintes dicrim

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs



**Saintes** fabrique la ville



## éditorial

2

**N**otre commune de Saintes a été façonnée par la géologie et par l'histoire. Elle est comme d'autres soumise à différents risques majeurs potentiels. J'ai le plaisir de vous présenter ce document, qui vous informe et vous sensibilise sur ces risques. En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de sauvegarde qui a pour objectif l'organisation au niveau de la commune, des secours en cas d'événement. Mais la sécurité doit être un objectif partagé. Le bon réflexe de chacun s'acquiert grâce à la bonne connaissance des risques potentiels et des attitudes à adopter dans ces cas là.

Très bonne lecture.

Maire de Saintes  
Président de la Communauté d'agglomération de Saintes

## Les risques majeurs à Saintes : l'information préventive

La Ville de Saintes s'implique dans la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques existants sur le territoire communal.

En éditant et diffusant aujourd'hui son Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), la Ville souhaite informer les citoyens mais aussi les travailleurs et les touristes, sur les risques affectant la commune et sur les consignes à respecter en cas de survenue d'un événement afin d'assurer la sauvegarde de tous.



# L'alerte

## Ce qu'il faut faire...

Mettez-vous à l'abri  
évacuez les bâtiments



Fermez tout



Écoutez la radio



Bouchez toutes  
les arrivées d'air



Coupez le gaz  
et l'électricité



Montez  
à l'étage



Gagnez  
les hauteurs



Eloignez-vous  
de la zone  
dangereuse



Abritez-vous  
sous un meuble  
éloignez-vous  
des fenêtres



Eloignez-vous  
de la zone  
dangereuse

## ... et ne pas faire...



N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école



Ne téléphonez  
pas



Pas de flamme



Évitez de prendre  
la route



Ne restez pas  
sous les lignes  
électriques



Ne touchez pas  
aux fils  
tombés à terre

« Une personne avertie en vaut deux » : beaucoup d'événements peuvent être anticipés, il suffit d'être vigilant, de se tenir informé, d'adapter ses activités. La sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

## Savoir reconnaître une alerte

En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'événement, elle peut vous être donnée par différents moyens :

- Sirènes, pour les communes qui en sont équipées
- Messages diffusés par des véhicules sonorisés
- Messages sur les panneaux à message variable
- Messages par l'intermédiaire du SMS citoyen
- Messages sur le site internet de la Ville de Saintes,
- Radio, télé, ...

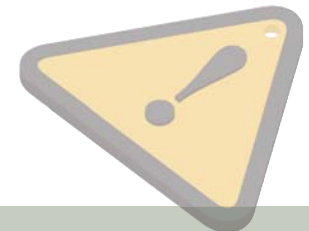
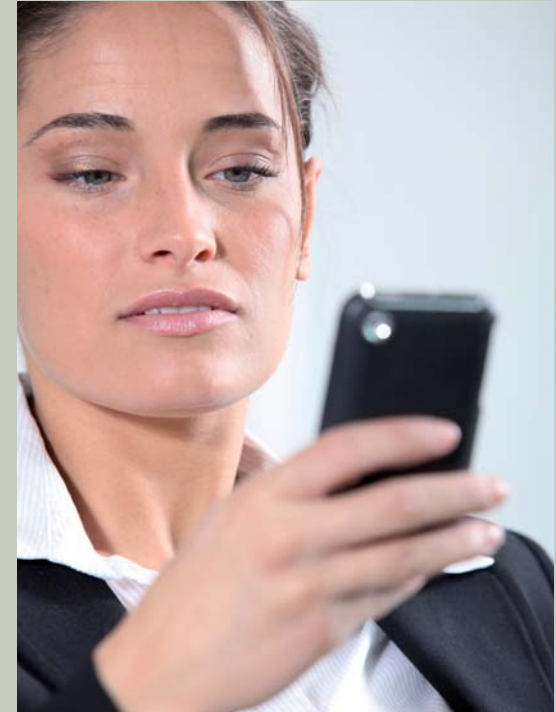
**Concernant les sirènes, voici l'alerte sera donnée comme suit :**

### Début de l'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée par les sirènes, testées chaque premier mercredi du mois à midi. Elles émettent un son caractéristique en trois séquences d'une minute : le signal national d'alerte

### Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes



# En cas de crise qui fait quoi ?

Schéma d'alerte pendant les jours et horaires d'ouverture de la Mairie

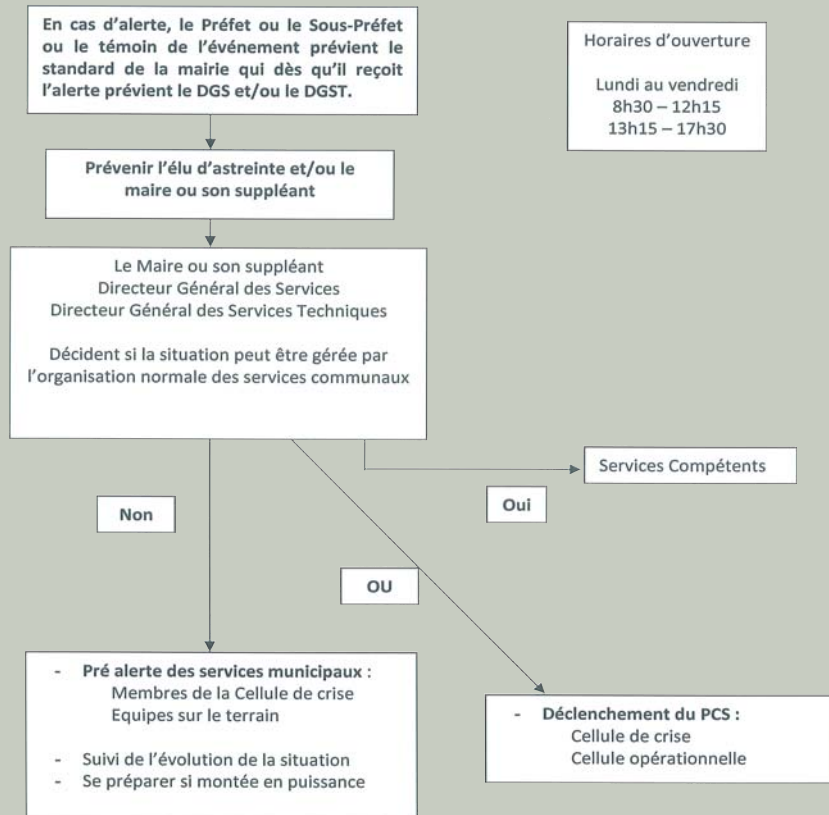
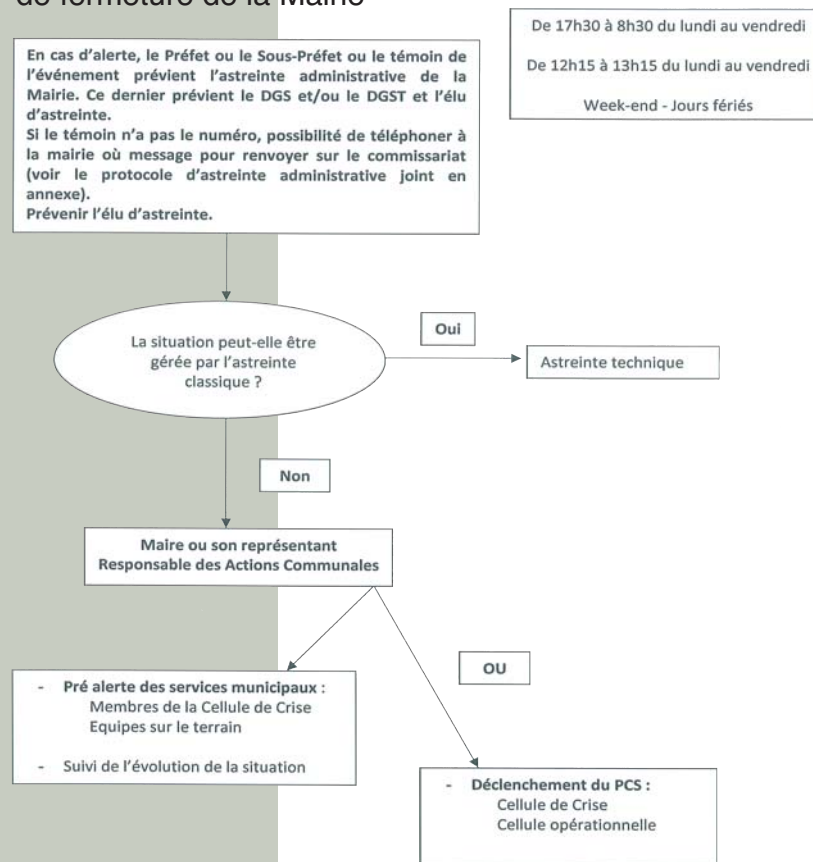


Schéma d'alerte pendant les jours et horaires de fermeture de la Mairie



# Le risque inondation

La ville de Saintes est concernée par des inondations de plaine, par débordement de la Charente. La rivière sort de son lit mineur lentement et peut inonder la plaine pendant une période relativement longue. La rivière pendant l'inondation occupe son lit moyen et éventuellement son lit majeur.

## Les mesures de prévention existantes :

- Le Plan de Prévention des Risques inondation, approuvé par arrêté préfectoral le 21 décembre 2011, précise la réglementation d'urbanisme applicable en zone de risque.
- Le Plan Local d'Urbanisme en cours de révision, identifiera des zones inconstructibles pour maintenir et préserver les champs d'expansion des crues. Ces zones pourront être valorisées comme des poumons verts de la Ville

## Les bons réflexes !

Reportez-vous  
aux consignes de sécurité  
page 3



Coupez le gaz et l'électricité



Fermez tout



Montez à l'étage



Écoutez la radio

## À ne pas faire...



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école



## Que faire en cas d'inondation ?

### > Avant

- Lorsqu'un avis est émis sur les ondes ou vous est communiqué, déplacez les objets de valeur et rangez les en hauteur ou à l'étage.
- Si vous en avez un, montez à l'étage des vêtements chauds, eau potable, médicaments, vivres ;
- Dès que l'eau atteint votre habitation, coupez l'électricité et le gaz et fermez portes, fenêtres, soupiraux pour ralentir l'entrée de l'eau.
- Écoutez la radio pour suivre l'évolution de la situation.

### > Pendant

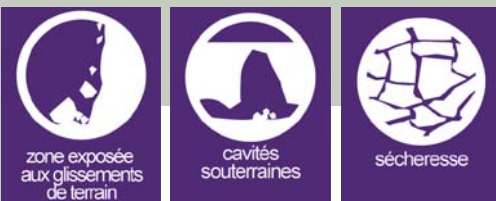
- Tenez-vous informé de la crise en écoutant la radio
- N'évacuez votre domicile qu'après en avoir reçu la consigne par les autorités en charge de votre sécurité.
- Ne vous engagez pas sur une voie inondée ;
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux ;
- Si vous n'allez pas dans un centre d'hébergement, prévenez les autorités municipales du lieu où vous joindre.
- Ne téléphonez pas afin de laisser libre les lignes pour les secours.

### > Après

- Faites contrôler les installations électriques et de gaz avant de les rétablir ;
- Aérez les pièces dès que possible ;
- Chauffez dès que possible ;
- Renseignez vous auprès de votre mairie pour connaître les démarches administratives à engager.



# Le risque mouvements de terrain



## Que faire en cas d'effondrement, d'éboulements ou de chutes importantes de pierres ?

### > Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

### > Pendant

#### En cas d'effondrement du sol :

- Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et ne retournez pas ;
- Eloignez vous de la zone dangereuse et ne revenez pas sur vos pas.

#### En cas d'éboulement ou de chutes de pierres :

- Si vous êtes près d'un bâtiment rentrez dedans et abritez vous sous un meuble en vous éloignant des fenêtres
- S'il n'y a pas de bâtiment, fuyez latéralement et réfugiez vous sur un point haut.

### > Après

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école ;
- Si possible fermez le gaz et l'électricité ;
- Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé ;
- Informez les autorités de l'événement venant de se produire.
- Tenez-vous informé de l'évolution de la crise en écoutant la radio.
- Si vous devez être évacué et que vous n'allez pas dans un centre d'hébergement, prévenez les autorités municipales du lieu où vous joindre.

La Ville de Saintes est concernée par trois types de mouvements de terrain :

- Les effondrements de cavités souterraines (90 carrières ont été recensées)
- Les chutes de blocs (falaises)
- Les glissements de terrain (quelques coteaux modérément pentus).

Les mesures de prévention existantes :

- Le Plan de Prévention des Risques est en cours de révision à l'initiative de l'Etat. Celui-ci précise la réglementation d'urbanisme applicable en zone de risque.
- Le Plan Local d'Urbanisme en cours de révision, sera mis en conformité par rapport au Plan de Prévention des Risques avec localisation précise des zones inconstructibles et des zones constructives sous conditions.

## Ce qu'il faut faire...



Mettez-vous à l'abri  
évacuez les bâtiments



Eloignez-vous des zones  
dangereuse



Mettez-vous  
à l'abri évacuez  
les bâtiments



Abritez-vous  
sous un meuble  
éloignez-vous  
des fenêtres



Coupez le gaz  
et l'électricité

## ... et ne pas faire...

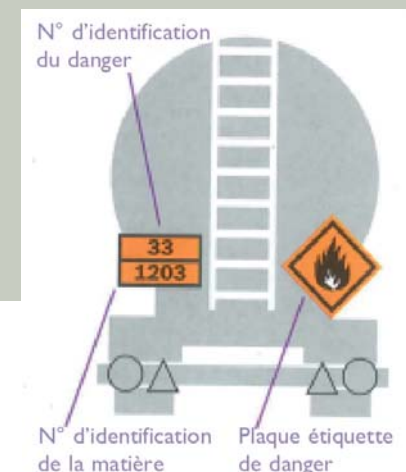


N'allez pas chercher vos enfants à l'école

# Le risque transport de matière dangereuses

Ce risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire ou par canalisation. En cas d'accident, le risque encouru est lié à une explosion, un incendie ou une contamination des sols, de l'eau ou de l'air. Ce risque est par définition diffus et ne peut être localisé précisément. Les axes routiers ou ferroviaires les plus importants ont toutefois une probabilité plus grande d'être concernés par ce type de risque :

- Autoroute A10 ; RN 1510, RN 141, RN 137, D 129, D 128, D 114, D 24, ...
- Axes ferroviaires.
- Canalisations enterrées.



## Que faire si l'on est témoin d'un accident ?

### > Pendant

- En cas de feu sur le véhicule ou le réservoir, éloignez de l'accident dans une direction différente des fumées et émanations toxiques, si possible mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.
- Prévenez les pompiers (**18** ou **112**) en indiquant si possible le « code danger » et le « code produit » figurant sur la plaque orange du camion. **Si vous ne l'avez pas vu, n'approchez surtout pas du véhicule.**
- Ni flamme, ni étincelle pour éviter les risques d'explosion.
- Eloignez vous de la zone dangereuse et ne pas revenir sur ses pas.

### > Pendant, si vous entendez le signal d'alerte ou sur injonction des services de secours

- Enfermez vous dans un bâtiment clos ; fermez les portes et les fenêtres, coupez ventilation et climatisation pour éviter les entrées d'air ;
- Ni flamme, ni étincelle pour éviter les risques d'explosion ;
- Tenez-vous informé de l'évolution de la crise en écoutant la radio ;
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre des services de secours ;
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux ;
- Ne téléphonez pas.

### > Après

Dès la fin de l'alerte, aérez le local.

## Les bons réflexes !

Reportez-vous aux consignes de sécurité page 3

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air Écoutez la radio

## À ne pas faire...



Pas de flamme



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

# Les risques météorologiques



Vent violent  
fortes  
précipitations



Orages  
violents



Neige,  
verglas



Grand froid



Canicule



Depuis quelques années, les inondations et les mouvements de terrain, ne représentent plus les seuls risques naturels pouvant survenir sur le territoire communal. En effet, nous sommes exposés aux épisodes de vents violents, de neige et/ou de verglas, ou encore de canicule.

Météo France diffuse une carte de vigilance des situations pouvant s'avérer dangereuses dans les 24 heures à venir ([www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr), radios, télévisions et presse écrite).



Dès le niveau orange (3) est atteint, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir et intervenir si besoin.



Dès que le niveau rouge (4) est déclenché, la Préfecture alerte la mairie. Le Maire est invité à prendre toutes les dispositions pour assurer la mise en sécurité de la population: fermeture de routes, évacuation des établissements sensibles et ouvertures de centres d'hébergement.

La vigilance météo est information mise à la disposition du plus large public. **Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements.**

Niveau 1	Pas de vigilance particulière.
Niveau 2	Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique : des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
Niveau 3	Soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus : tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
Niveau 4	Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.





## Les bons réflexes !

Reportez-vous aux consignes de sécurité page 3

### Ce qu'il faut faire...

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez la radio

### ... et ne pas faire...



Évitez de prendre la route



Ne restez pas sous les lignes électriques



Ne touchez pas aux fils tombés à terre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas

## Que faire en cas de tempête ?

### > Avant

- Rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés ;
- Gagnez un abri en dur ;
- Fermez portes et volets.

### > Pendant

- Ne sortez en aucun cas ;
- N'allez pas chercher les enfants à l'école
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision ;
- Ne téléphonez pas
- Tenez-vous informé de l'évolution de la crise en écoutant la radio.

### > Après

- Réparez ce qui peut l'être sommairement (bâche sur toiture...) ;
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux chutes d'objet (cheminées, toitures...) ;
- Coupez branches et arbres qui menacent de s'abattre.





### Que faire en cas de neige ou de verglas ?

- Respectez les restrictions de circulation, déviations mises en place
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes
- Protégez vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques et/ou téléphoniques tombés au sol.



### Que faire en cas d'orage violent ?

- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Évitez les promenades en forêts
- Évitez les déplacements



### Que faire en cas de grand froid ?

- Habillez-vous chaudement, ne gardez pas de vêtements humides
- Assurez-vous une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le « 115 »
- Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage.



### Que faire en cas de canicule ?

- Si vous devez sortir, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire.
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit, en provoquant des courants d'air.
- Buvez le plus possible, même sans soif
- Ne consommez pas d'alcool
- Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et aidez-les à manger et à boire.

# Pour en savoir plus

Hôtel de Ville de Saintes - Tél 05 46 92 34 45 / Fax 05 46 92 54 41  
mail : [info@ville-saintes.fr](mailto:info@ville-saintes.fr)

## Les bons réflexes dans toutes les situations

### Ce qu'il ne faut pas faire

- Se rendre sur les lieux de l'accident ou à proximité afin de ne pas gêner les secours



- Se déplacer : ne pas aller chercher les enfants à l'école.



- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques



- Eviter toute flamme ou étincelle

### Ce qu'il faut faire



- Respecter le signal d'alerte
- Disposer d'un poste de radio à piles
- Ecouter la radio et respecter les consignes
- Respecter les consignes des autorités

### Les numéros d'urgence :

Pompiers : .....	18
Numéro européen des secours : .....	112
Samu : .....	15
Police ou gendarmerie : .....	17
Météo départemental : .....	<a href="http://www.meteofrance.fr">www.meteofrance.fr</a>

### Fréquence des radios

France Inter : 87.7 ou 99.4

France Info : 105.3 (FM) et 1206 (grandes ondes)

France Bleu La Rochelle : 103.9

### Autres documents consultables

Le Document Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM), le Document Communal Synthétique (DCS) et les Plans de Préventions des Risques Inondation et Mouvements de Terrain.

### Trousse de secours

Pour faire face à un risque, essayez d'avoir toujours à proximité l'équipement suivant :

- Une radio portable avec des piles
- Une lampe de poche avec des piles
- Bouteilles d'eau potable
- Papiers personnels
- Trousse à pharmacie
- Médicaments urgents
- Couvertures
- Vêtements de rechange
- Matériel de confinement (coton, serviette de toilette...)

